

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES PERMANENTES AYANT À DISPOSER D'EAUX USÉES ET QUI NE SONT PAS RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT

La présente est pour vous aviser que votre installation septique (fosse septique ou puisard) sera vidangée¹ pendant la période suivante. L'entrepreneur responsable de la vidange est "Les Entreprises Claude Boutin".

SEMAINE DU 13 AOÛT AU 19 AOÛT 2023

Route 132 Ouest, Chemin de l'Alcyon, Rue de l'Amure, Rue de l'Amarrage, Rue Mercier, Rue de l'Ancrage, Rue du Brigantin, Rue de la Brise, Rue de l'Artimon, Chemin de l'Amiral, Chemin de la Balise, Chemin de la Bouée.

SEMAINE DU 20 AOÛT AU 26 AOÛT 2023

Chemin de la Carène, Chemin du Catamaran, Chemin du Corsaire, Chemin du Compas, Rue du Cabestan, Rue de la Caravelle, Rue de la Défense, Rue de la Dérive, Entrée 40, Rue Latulippe, Entrée 50, Chemin du Hauban, Chemin du Hunier, Chemin des Érables, Rue Principale, Rue Santerre, Avenue de l'Hôpital, Route 281, 3^e rang Ouest, 3^e rang Est, Chemin du Golf

SEMAINE DU 27 AOÛT AU 1 SEPTEMBRE 2023

2^e rang Ouest, Route 132 Est, Entrée 66, Chemin de la Marine, Chemin de la Mâture, Chemin de la Mer, Chemin du Méandre, Chemin de la Misaine, Chemin du Méridien, Chemin du Mistral, Chemin de la Proue, Rue Blouin, Chemin du Sextant, Chemin du Sillage, Chemin du Sonar.

SEMAINE DU 3 SEPTEMBRE AU 9 SEPTEMBRE 2023

Chemin des Campings, Chemin du Taquet, Chemin de la Trinquette, Chemin de l'Anse-Mercier, Rue Lachance, Chemin de la Voile.

Tel que prévu au règlement no 106-01 de la MRC de Bellechasse, vous avez L'OBLIGATION de respecté les conditions suivantes :

- 1^o Dégager le couvercle de votre fosse ou de votre puisard en **prévoyant un dégagement d'environ 4 pouces autour du couvercle de manière à ce que l'employé puisse le soulever facilement, tel que démontré sur l'image suivante**. Laisser le couvercle sur la fosse.
- 2^o Localiser votre fosse à l'aide d'un piquet facilement repérable. **IMPORTANT : Le piquet doit être installé au début de la période de vidange indiquée ci-dessus**. Si plus d'une fosse, identifier clairement les fosses à vidanger.
- 3^o Si le chemin d'accès à votre propriété est muni d'une barrière, l'ouvrir et la déverrouiller ou nous aviser que celle-ci est débarrée s'il y a lieu.
- 4^o Si une corde à linge se trouve sur le passage, bien vouloir la rendre visible pour les camionneurs afin d'éviter tout bris.



Exemple d'un couvercle bien dégagé

Prenez note que nous ne pouvons déterminer à l'avance la journée exacte de la vidange de votre fosse.

De plus, votre numéro civique doit être lisible de la voie publique pour éviter les erreurs.

La technologie avec le camion « Juggler » sera appliquée encore cette année pour la vidange des installations septiques avec champs d'épuration. **Lire le texte au verso pour plus de renseignements.**

^{1 1} Ceci n'inclut pas le nettoyage de votre filtre d'installation septique.

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME JUGGLER?

La collecte des eaux usées des installations septiques se fera selon le procédé des camions "JUGGLER" qui permet de récupérer tout le contenu de la fosse et de retourner le surnageant dans la fosse, débarrassé, à 98 % en moyenne, des matières organiques mais renfermant toujours une flore bactérienne permettant ainsi un meilleur fonctionnement du champ d'épuration.

Cette pratique de retourner le liquide à la fosse est d'ailleurs recommandée, puisque le liquide laissé dans la fosse et les bactéries qu'il contient permettent au système de retrouver son efficacité plus rapidement. De plus, le recyclage de l'eau traitée permet d'équilibrer les pressions hydrostatiques dans la fosse vidangée, évitant ainsi le soulèvement de la fosse ou l'effondrement de parois.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter ***Marianne Mercier-Therrien, au 418 883-3347 poste 0***

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!